



**Arrêté de validation des résultats de l'élection du Conseil général
de la commune de La Grande Béroche**

**Les Conseils communaux de Bevaix, Fresens, Gorgier, Montalchez,
Saint-Aubin-Sauges et Vaumarcus,**

vu les résultats de l'élection du Conseil général de la commune de La Grande Béroche,
du 18 juin 2017 ;

vu la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984 ;

vu la publication faite dans la Feuille officielle, du 23 juin 2017, des résultats de l'élection
du Conseil général de La Grande Béroche ;

constatant que le délai de recours contre la décision de la Chancellerie d'Etat est échu ;

arrêtent :

Article unique – L'élection du 18 juin 2017 du Conseil général de la commune de
La Grande Béroche est validée.



**Arrêté de validation des résultats de l'élection du Conseil général
de la commune de La Grande Béroche**

Au nom du Conseil communal
de Bevaix

La présidente,
Sandra Berger

La secrétaire,
Florence Nater

Au nom du Conseil communal
de Fresens

Le vice-président,
Marc-André Magnin

Le secrétaire,
Jean Poget

Au nom du Conseil communal
de Gorgier

Le président,
Frédy Nussbaum

La secrétaire,
Nicole Vauthier

Au nom du Conseil communal
de Montalchez

Le président,
Olivier Perrin

Le secrétaire,
Stéphane Vuillermet

Au nom du Conseil communal
de Saint-Aubin-Sauges

Le président,
Jean Panès

Le secrétaire,
Alexandre Béguin

Au nom du Conseil communal
de Vaumarcus

Le président,
Jean-Paul Vuitel

Le vice-président,
Roger Burri